

Message au Conseil général pour la séance du 21 avril 2026

concernant

les comptes 2025

Présentation des comptes 2025 - Commentaires

La présentation des comptes 2025 se réfère au budget 2025 adopté par le Conseil général en date du 17 décembre 2024.

Elle comporte les documents suivants :

- Message aux comptes de résultat 2025
- Comptes de résultat 2025
- Comptes des investissements 2025
- Bilan au 31.12.2025
- Tableau des crédits d'investissement votés, en cours de réalisation, terminés ou abandonnés
- Rapport de l'organe de révision, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution
- Annexe aux comptes
- Investissements-durée d'utilisation et taux d'amortissement
- Engagements conditionnels hors bilan au 31.12.2025
- Immobilisations au 31.12.2025
- Flux de trésorerie
- Indicateurs financiers 2025
- Liquidités et emprunts au 31.12.2025
- Résultat 2025 sur 3 niveaux.

Comptes de résultat

Le compte de résultat pour l'exercice 2025 se résume comme suit :

Revenus	CHF	14'281'054.23
Charges	CHF	<u>12'966'830.33</u>
Excédent de revenus	CHF	<u>1'315'223.90</u>

Le budget 2025 prévoyait un bénéfice de CHF 180'346.00.

Le patrimoine administratif a été réévalué selon les normes MCH2. La réserve créée au 1^{er} janvier 2021 (hors réserves des chapitres environnementaux telles que l'eau, l'épuration et les déchets) est à amortir sur 10 ans. 2030 sera la dernière année d'amortissement. Cette dissolution pour 2025 s'élève à CHF 738'450.00. Elle sert à compenser les amortissements réactivés par la réévaluation.

A noter également que l'imputation interne des intérêts ne concerne plus que l'emprunt pour le bâtiment de la nouvelle école.

Certains postes de charges et de produits 2025 présentent des différences par rapport au budget. Certaines variations de charges résultent soit d'un report, soit de l'absence de besoin en 2025 et ne seront pas détaillées ci-après.

Pour les autres, voici les principales variations :

0. ADMINISTRATION GENERALE

C_Charges	1'296'343.21	C_Revenus	154'258.80
B_Charges	1'249'144.00	B_Revenus	146'057.00
Ecart	47'199.21	Ecart	8'201.80

0120. Exécutif

C_Charges	146'245.05	C_Revenus	0.00
B_Charges	144'635.00	B_Revenus	0.00
Ecart	1'610.05	Ecart	0.00

Le dépassement constaté au compte 0120.3170.01 « Frais de réception et de délégations CC » s'explique par l'organisation de l'apéritif offert lors de l'inauguration de la nouvelle gare d'Avry-Matran, événement exceptionnel non prévu dans le budget initial.

0220. Services généraux, autres

C_Charges	628'423.33	C_Revenus	26'043.97
B_Charges	604'015.00	B_Revenus	16'300.00
Ecart	24'408.33	Ecart	9'743.97

Le dépassement constaté au compte 0220.3090.00 « Formation du personnel-admin » résulte de l'inscription du personnel à un cours MS Office destiné à harmoniser et renforcer les compétences internes.

Au compte 0220.3118.00 « Acquisition de logiciels et de licences », l'écart provient de mises à jour majeures du logiciel Citizen ainsi que du remplacement du serveur, opération non prévue au budget initial.

Au compte 0220.3102.00 « Imprimés, publications, info communale », l'écart s'explique principalement par une édition du journal Avry Zoom plus volumineuse et de meilleure qualité. Par ailleurs, la mise en place d'une nouvelle identité visuelle, décidée par le Conseil communal et imputée au compte 0220.3130.04, n'avait pas été budgétée pour l'exercice 2025.

Enfin, les comptes 0220.3110.00 « Achat de machines et de mobilier de bureau », 0220.3151.00 « Entretien machines et autres appareils » et 0220.4260.00 « Remboursements de tiers » présentent des charges supplémentaires consécutives au contrôle de l'installation électrique du bâtiment communal, lequel a endommagé deux appareils. Il a ainsi été nécessaire de remplacer la machine à café et de procéder à la réparation du lave-vaisselle. L'entreprise ayant réalisé le contrôle a procédé au remboursement correspondant en 2026.

0290. Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs

C_Charges	293'951.24	C_Revenus	104'025.15
B_Charges	265'045.00	B_Revenus	109'757.00
Ecart	28'906.24	Ecart	-5'731.85

En 2025, le changement de tenanciers de l'Auberge communale a entraîné plusieurs opérations spécifiques. Au compte 0290.3110.00 « Achat machines, mobilier Auberge Rosé », figure la reprise de l'inventaire du mobilier, de la vaisselle et des équipements. Divers travaux de remise en état ont également été nécessaires, notamment la rénovation du sol de la cuisine, la réparation de la robinetterie de l'appartement ainsi que des interventions liées à l'aménagement acoustique. Des dépannages ont en outre été effectués pour le chauffage et les extincteurs. L'ensemble de ces frais est imputé au compte 0290.3144.01 « Entretien et rénov. Auberge d'Avry-Rosé ». Il convient de relever que ces travaux ayant été réalisés en août et que le loyer de ce mois a été offert au nouveau tenancier en regard de leur installation.

Dans le bâtiment B68 de l'ancienne école, un Firewall Sonicwall a été installé et comptabilisé au compte 0290.3118.00 « Acquisition de logiciels et de licences », générant des frais Internet supplémentaires inscrits au compte 0290.3130.02 « Business Internet Services – Bât. B68 ».

Le dépassement du budget au compte 0290.3120.03 « Frais d'électricité Rte Rosé – local jeunesse » découle quant à lui du démontage et de la suppression du compteur.

Enfin, l'exercice 2025 correspondait également au contrôle périodique des extincteurs du bâtiment de l'administration, ce qui a entraîné un dépassement au compte 0220.3144.00 « Frais d'entretien maison communale ».

1. ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

C_Charges	223'374.65	C_Revenus	144'398.75
B_Charges	215'720.00	B_Revenus	121'670.00
Ecart	7'654.65	Ecart	22'728.75

1400. Questions juridiques (en général)

C_Charges	22'629.70	C_Revenus	37'549.00
B_Charges	15'570.00	B_Revenus	26'850.00
Ecart	7'059.70	Ecart	10'699.00

Les travaux liés au projet Metafor ont débuté en 2025. Le compte 1400.3130.00 « Émoluments de chancellerie » intègre notamment les frais relatifs au permis de construire, lequel a été simultanément facturé en recettes au compte 1400.4210.00 « Autorisations de construire facturées ».

1610. Défense militaire

C_Charges	6'273.65	C_Revenus	0.00
B_Charges	5'200.00	B_Revenus	0.00
Ecart	1'073.65	Ecart	0.00

Les travaux de rénovation et de dépollution de la butte de tir ont été achevés à fin 2024. Toutefois, des pertes de culture demeuraient à indemniser, éléments dont nous n'avons pas connaissance lors de la clôture de l'exercice. Ces frais ont donc été imputés en 2025 au compte 1610.3140.00 « Dépollution butte de stand de tir ».

1620. Protection civile (en général)

C_Charges	11'377.95	C_Revenus	3'078.05
B_Charges	7'817.00	B_Revenus	3'050.00
Ecart	3'560.95	Ecart	28.05

Lors de l'installation des luminaires LED de l'AES, certains luminaires commandés en surplus sont restés inutilisés. Nous avons donc profité de cette disponibilité pour remplacer les luminaires de l'abri PC, permettant ainsi d'améliorer l'efficacité énergétique de l'installation. Ces frais d'installations sont dans le compte 1620.3144.00 « Entretien des locaux ». Ce

compte comprend également des dépenses liées à la fourniture et à la pose d'un demi-cylindre.

2. FORMATION

C_Charges	3'704'020.62	C_Revenus	263'908.00
B_Charges	3'811'145.00	B_Revenus	288'585.00
Ecart	-107'124.38	Ecart	-24'677.00

2120. Ecole primaire

C_Charges	862'157.66	C_Revenus	14'199.15
B_Charges	857'710.00	B_Revenus	16'862.00
Ecart	-23'552.34	Ecart	-2'662.85

Le compte 2120.3130.01 « Projets scolaires – conférences » intègre notamment la remise en état du canapé forestier pour un montant de CHF 8'000.05.

Le compte 2120.3130.02 « Prestations de tiers – soutien pédagogique – service d'interprétariat » présente un dépassement lié à un recours accru à des prestations d'accompagnement pour des familles allophones.

Au compte 2120.3151.00 « Entretien de machines, appareils, véhicules, outils », la consommation de copies a fortement augmenté.

2170. Bâtiments scolaires

C_Charges	881'433.40	C_Revenus	34'303.50
B_Charges	922'359.00	B_Revenus	35'063.00
Ecart	-40'925.60	Ecart	-759.50

Le compte 2170.3130.00 « Téléphone des concierges » regroupe désormais le forfait lié à l'utilisation du téléphone mobile pour les deux concierges. Ces frais étaient auparavant imputés au compte 0220.3130.01 « Frais de ports et de téléphones ».

Les comptes 2170.3300.40 « Amortissements planifiés sur bâtiments scolaires » et 2170.4660.00 « Amort. plan. subv. invest. de la Confédération » présentent un dépassement par rapport au budget. Celui-ci découle de l'application des règles MCH2 qui imposent un amortissement sur 20 ans pour les installations photovoltaïques alors qu'un amortissement sur 33 ans avait été initialement retenu lors de l'élaboration du budget.

2180. Structures d'accueil extrascolaires

C_Charges	327'354.87	C_Revenus	215'405.35
B_Charges	344'197.00	B_Revenus	236'660.00
Ecart	-16'842.13	Ecart	-21'254.65

L'augmentation du nombre d'élèves inscrits à l'aide aux devoirs a entraîné des frais de goûter plus élevés que prévus, imputés au compte 2180.3105.01 «Frais et goûters aide aux devoirs».

La hausse du tarif de l'abonnement du logiciel de gestion de l'AES pour 2025 justifie le dépassement constaté au compte 2180.3169.00 « Abo utilisation informatique – Maestro ».

2195. Transports scolaires

C_Charges	36'403.29	C_Revenus	0.00
B_Charges	45'634.00	B_Revenus	0.00
Ecart	-9'230.71	Ecart	0.00

Pour accompagner les élèves à la piscine, les classes concernées comptant un nombre d'élèves supérieur à la capacité du bus scolaire habituel, il a été nécessaire de renforcer ponctuellement le dispositif de transport. Afin de garantir que tous les élèves puissent se

rendre à la piscine dans des conditions adéquates, la Commune a fait appel à une entreprise de taxi en complément du bus. Cela explique le dépassement enregistré au compte 2195.3130.00 « Transports scolaires par tiers ».

Par ailleurs, la demande d'une nouvelle autorisation cantonale pour le transport de voyageurs a généré des coûts supplémentaires, imputés au compte 2195.3137.00 « Taxes bus scolaire ».

3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS

C_Charges	571'822.38	C_Revenus	209'406.52
B_Charges	558'234.00	B_Revenus	208'674.00
Ecart	13'588.38	Ecart	732.32

3421. Animations villageoises

C_Charges	181'705.05	C_Revenus	14'400.25
B_Charges	148'671.00	B_Revenus	12'800.00
Ecart	33'034.05	Ecart	1'600.25

Le congé maternité d'une des animatrices a entraîné une augmentation des charges salariales, visible au compte principal 3421.3010.00 « Salaires animateurs/animatrices ». En parallèle, la Commune a perçu l'allocation pour perte de gains en cas de maternité (AMat), comptabilisée au compte 3421.3010.09 « Remboursement de salaires des animateurs/animatrices », ce qui compense partiellement les charges supplémentaires liées à cette absence.

L'achat de tentes destinées aux diverses animations du village s'est révélé plus coûteux que prévu au compte 3421.3101.01 « Achats de matériel divers », en raison du choix d'une qualité supérieure et d'un approvisionnement local.

Un court-circuit survenu dans la cuisine de l'animation a nécessité le remplacement du lave-vaisselle, une dépense non anticipée dans le budget initial et imputée au compte 3421.3111.00 « Achat machines, appareils, véhicules, outils ».

Comme pour le compte 0290.3130.02 « Business Internet Services – Bât. B68 », les frais Internet ont augmenté suite à l'installation du nouveau Firewall Sonicwall, comptabilisée au compte 3421.3130.01 « Frais de téléphone et d'internet Centre d'animation ».

Concernant la manifestation du 1er août, certains éléments n'avaient pas été intégrés au budget, notamment la soupe de chalet et le coût du feu d'artifice avait été sous-estimé, ce qui explique le dépassement au compte 3421.3170.01 « Manifestation du 1er août ». Enfin, les frais liés à la RFI avaient été omis lors de l'élaboration du budget 2025, entraînant un dépassement au compte 3421.3170.03 « Frais RFI ». Les coûts de cette prestation ont toutefois été partagés avec la commune de Matran, voir le compte 3421.4612.01 « Participation aux frais RFI », ce qui limite l'impact financier pour la Commune d'Avry.

4. SANTE

C_Charges	996'513.02	C_Revenus	38'635.10
B_Charges	1'024'801.00	B_Revenus	800.00
Ecart	-28'287.98	Ecart	37'835.10

Pas de commentaire.

5. PREVOYANCE SOCIALE

C_Charges	1'209'444.22	C_Revenus	61'792.70
B_Charges	1'210'683.00	B_Revenus	63'182.00
Ecart	-1'238.78	Ecart	-1'389.30

Pas de commentaire.

6. TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

C_Charges	1'305'285.44	C_Revenus	196'641.88
B_Charges	1'529'019.00	B_Revenus	272'289.00
Ecart	-223'733.56	Ecart	-75'647.12

6150. Routes communales

C_Charges	755'865.28	C_Revenus	65'647.45
B_Charges	938'233.00	B_Revenus	77'492.00
Ecart	-182'367.72	Ecart	-11'844.55

Lors de la préparation du budget 2024, le loyer de la caserne destiné au bataillon des pompiers a été budgété à la fois au compte 1500.4470.04 « Loyer RSS – Caserne pour Bataillon » et, par erreur, au compte 6150.4612.01 « Participation RSS – direction sauvetage ». Seul le compte 1500.4470.04 est désormais maintenu pour ce revenu.

Les comptes 6150.4660.10 « Amort. planifiés des subv. investissements canton – concordats » et 6150.4893.00 « Prélèvement sur réserve pour travaux Valtraloc » présentent un dépassement lié au premier amortissement, non budgété, consécutif à l'achèvement des travaux Valtraloc à fin 2024.

6155. Places de stationnement

C_Charges	68'206.71	C_Revenus	25'423.45
B_Charges	71'440.00	B_Revenus	19'047.00
Ecart	-3'233.29	Ecart	6'376.45

Les frais d'encaissement inscrits au compte 6155.3130.00 « Frais d'encaissement P+R Rosé » ont augmenté en lien direct avec la hausse des recettes, ces frais correspondants à une commission proportionnelle au montant encaissé.

L'arrêt de bus ayant été vandalisé, les réparations nécessaires ont dépassé le budget initialement prévu et ont été imputées au compte 6155.3151.00 « Frais d'entretien P+R Rosé ».

6220. Trafic régional et d'agglomération

C_Charges	429'252.05	C_Revenus	86'348.53
B_Charges	442'680.00	B_Revenus	160'000.00
Ecart	-13'427.95	Ecart	-73'651.47

Concernant le compte 6220.4260.00 « Participation de tiers aux transports publics », une nouvelle convention entre la Migros et la commune est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. La facture 2024 a donc été rectifiée en 2025 à la baisse et la facture 2025 a été établie conformément aux modalités prévues par cette nouvelle convention.

6290. Transports publics, non mentionné ailleurs

C_Charges	34'673.40	C_Revenus	19'222.45
B_Charges	59'000.00	B_Revenus	15'750.00
Ecart	-24'326.60	Ecart	3'472.45

Le nouveau système de vente des billets CFF fonctionne mieux qu'anticipé, comme le montre le compte 6290.3109.00 « Cartes journalières CFF ». La commune n'a désormais plus besoin d'acheter les billets à l'avance et perçoit une commission de 5 % sur chaque vente, ainsi qu'un montant de CHF 2.– par billet pour les personnes n'habitant pas la commune.

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

C_Charges	1'585'146.32	C_Revenus	1'077'146.09
B_Charges	1'684'419.00	B_Revenus	1'182'126.00
Ecart	-99'272.68	Ecart	-104'979.91

7101. Approvisionnement en eau

C_Charges	506'765.20	C_Revenus	506'765.20
B_Charges	462'535.00	B_Revenus	462'535.00
Ecart	44'230.20	Ecart	44'230.20

Le compte d'approvisionnement en eau s'équilibre grâce au prélèvement de CHF 70'218.90 inscrit au compte 7101.4510.01 «Prélèvement au financement spécial – équilibre du compte», ainsi qu'à l'attribution de CHF 24'668.00 au compte 7101.3510.00 « Attribution au financement spécial – maintien de la valeur », correspondant à la couverture des amortissements.

L'important dépassement du compte 7101.3143.00 s'explique par les travaux de réparation réalisés suite aux ruptures de conduites à la route du Covy et à la route de Matran (2 événements). Ces travaux urgents sont venus s'ajouter au déplacement (prévu) de la conduite communale dans le cadre du projet Metafor.

7201. Traitement des eaux usées

C_Charges	385'216.55	C_Revenus	385'216.55
B_Charges	522'807.00	B_Revenus	522'807.00
Ecart	-137'590.45	Ecart	-137'590.45

Le compte de traitement des eaux s'équilibre grâce au prélèvement de CHF 1'242.75 inscrit au compte 7201.4510.01 « Prélèvement au financement spécial – équilibre du compte », ainsi qu'à l'attribution de CHF 164'053.05 au compte 7201.3510.00 « Attribution au financement spécial – maintien de la valeur », couvrant la taxe de base et les amortissements.

7301. Gestion des déchets

C_Charges	266'638.47	C_Revenus	177'322.10
B_Charges	266'823.00	B_Revenus	186'784.00
Ecart	-184.53	Ecart	-9'461.90

Au centre de tri, l'installation de la Ressourcerie a entraîné un dépassement du budget au compte 7101.3101.00 « Matériel d'exploitation et fournitures courantes ».

Le budget prévu pour le traitement des déchets verts s'est également révélé insuffisant, ce qui explique le dépassement constaté au compte 7301.3130.03 « Frais traitement des déchets verts ».

Les frais d'amortissement du centre de tri, d'un montant de CHF 21'284.00 inscrits au compte 7301.3300.40 « Amortissements planifiés du centre de tri », sont prélevés sur le compte 7301.4510.01 « Prélèvement au financement spécial d'équilibre du compte FSEC », créé lors de la réévaluation du patrimoine financier.

Il est à relever que les produits couvrent en 2025 seulement **66.50** % des charges, alors que la loi sur la gestion des déchets impose un taux minimal de 70 %.

7410. Corrections de cours d'eau

C_Charges	24'894.75	C_Revenus	0.00
B_Charges	25'000.00	B_Revenus	0.00
Ecart	-105.25	Ecart	0.00

Le dépassement du compte 7410.3132.00 « frais d'études aménagement des cours d'eau » s'explique par la réalisation de l'étude relative à la remise à ciel ouvert du ruisseau dans la ZIG Marie Favre (non prévue au budget) qui est venue s'ajouter à la mise à jour du projet de revitalisation de la plaine de Seedorf.

7900. Aménagement du territoire

C_Charges	372.390.90	C_Revenus	1'422.57
B_Charges	371'463.00	B_Revenus	10'000.00
Ecart	927.90	Ecart	-8'577.43

Le compte 7900.3130.00 « Téléphone du service technique » regroupe désormais le forfait lié à l'utilisation du téléphone mobile pour les deux personnes du service technique. Ces frais étaient auparavant imputés au compte 0220.3130.01 « Frais de ports et de téléphones ».

Une étude relative à la zone Marie Favre a été comptabilisée en 2025, ce qui a grevé le budget du compte 7900.3132.02 « Frais d'étude d'aménagement et mobilité ». Cette analyse comprenait notamment un chiffrage détaillé destiné à préparer l'élaboration d'un message au Conseil général, afin de disposer d'une base technique solide pour la suite du projet.

8. ECONOMIE PUBLIQUE

C_Charges	25'168.47	C_Revenus	786.82
B_Charges	32'979.00	B_Revenus	0.00
Ecart	-7'810.53	Ecart	786.82

Pas de commentaire.

9. FINANCES ET IMPOTS

C_Charges	2'048'712.00	C_Revenus	12'134'079.57
B_Charges	2'063'558.00	B_Revenus	11'267'665.00
Ecart	-14'846.00	Ecart	857'414.57

9100. Impôts communaux ordinaires

C_Charges	41'713.08	C_Revenus	9'125'091.50
B_Charges	35'000.00	B_Revenus	8'664'000.00
Ecart	6'713.08	Ecart	461'091.50

Les recettes 2025 estimées pour les personnes physiques, comptes 9100.4000.00 « Impôt revenu PP année en cours » et 9100.4001.00 « Impôt fortune PP année en cours », ainsi que pour les personnes morales, comptes 9100.4010.00 « Impôt bénéfice PM année en cours » et 9100.4011.00 « Impôt capital PM année en cours », ont été calculées sur la base des estimations transmises par le canton. Les provisions nécessaires ont été constituées en conséquence.

Les années antérieures à 2022 peuvent être considérées comme entièrement taxées et facturées pour les personnes physiques. Depuis 2013, l'estimation des impôts des années précédentes encore à encaisser est actualisée sur la base des montants déjà encaissés et du solde restant, ajusté selon les estimations cantonales. Cette méthode vise à lisser les provisions d'une année à l'autre et à limiter autant que possible l'apparition de pertes ou de bénéfices extraordinaires lors de l'encaissement effectif des impôts. Conformément à la recommandation du Service des communes, les impôts à encaisser des années antérieures ne sont pas pris en compte lors de l'établissement du budget, celui-ci devant refléter les revenus de l'année en cours.

Dans ce contexte, le compte 9100.4000.10 « Impôt revenu PP années antérieures » présente un solde négatif de CHF 187'780.80, tandis que le compte 9100.4001.10 « Impôt fortune PP années antérieures » affiche un solde positif de CHF 95'098.45. Pour les personnes morales, le compte 9100.4010.10 « Impôt bénéfice PM années antérieures » présente un solde positif de CHF 985'234.50.

Compte tenu des variations prévisibles, les provisions sur les impôts courants ont été adaptées: cela génère une variation négative de CHF 413'781.70 pour les personnes physiques et une variation positive de CHF 23'000.00 pour les personnes morales.

La provision pour débiteurs douteux a été recalculée et ne nécessite aucune écriture complémentaire ; le calcul repose sur les rappels, sommations et poursuites en cours. En revanche, le compte 9100.3181.00 « Pertes sur débiteurs impôts + autres » présente un dépassement de CHF 6'713.08, validé par le Conseil communal. En 2025, un suivi rigoureux des débiteurs a été assuré et les poursuites nécessaires ont été engagées.

Les impôts sur les prestations en capital (impôts dits conjoncturels) sont inférieurs de CHF 104'548.10 au budget, au compte 9100.4000.30 « Impôt sur les prestations en capital ». Cette baisse s'explique en partie par la correction du taux appliqué pour les années 2022 à 2025 : le taux d'imposition est passé de 72.1 % à 69.1 %, alors que les calculs initiaux avaient été effectués avec l'ancien taux. Toutes les factures concernées ont été rectifiées en 2025.

9101. Impôts communaux spéciaux

C_Charges	0.00	C_Revenus	1'824'848.15
B_Charges	0.00	B_Revenus	1'478'000.00
Ecart	0.00	Ecart	346'248.15

Les contributions immobilières dépassent le budget de CHF 167'424.05, pour les comptes 9101.4021.00 « Contributions immobilières année courante » et 9101.4021.10 « Contributions immobilières années précédentes ». Conformément aux principes budgétaires, les impôts à encaisser des années précédentes ne sont pas pris en compte lors de l'établissement du budget.

Les impôts dits conjoncturels, compte 9101.4022.00 « Impôt gains immobiliers » et compte 9101.4023.00 « Impôt sur les mutations », présentent, comme chaque année, des variations par rapport aux montants budgétisés. Pour l'exercice 2025, ils affichent un résultat supérieur au budget de CHF 146'725.85.

9610. Intérêts

C_Charges	131'480.35	C_Revenus	193'397.82
B_Charges	141'000.00	B_Revenus	151'700.00
Ecart	-9'519.65	Ecart	41'697.82

Les intérêts moratoires perçus sur nos débiteurs ont généré un montant supérieur au budget de CHF 31'946.45, inscrit au compte 9610.4401.01 « Intérêts moratoires ».

Aucun montant n'avait été budgété au compte 9610.4402.00 « Intérêts des placements financiers » ; les différents placements ont toutefois rapporté CHF 9'004.19 sur l'exercice.

PRINCIPALES VARIATIONS ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET 2025

Achat machines, mobilier Auberge Rosé	CHF	-30'819.84
Entretien et rénov. Auberge Rosé	CHF	-59'547.65
Reprises de route au domaine public et études réfection routes	CHF	35'000.00
Entretien routes, places, signalisation et sécurité	CHF	76'254.20
Entretien des installations – approvisionnement en eau	CHF	-77'669.33
Honoraires et frais études réseau évacuation des eaux	CHF	59'000.00
Entretien / rénovation installations traitement des eaux usées	CHF	41'543.30
Part. STEP de Pensier-exploitation	CHF	44'955.65
Participation de tiers aux transports publics	CHF	-119'449.00
Impôts des années antérieures non budgétés	CHF	921'413.45
Impôts année en cours	CHF	-390'781.70
Impôt sur prestations en capital	CHF	-104'548.10
Impôts à la source	CHF	39'505.50
Contributions immobilières	CHF	167'424.05
Gains immobiliers, droits de mutation	CHF	178'212.10
Variations < KCHF 30 et commentées dans le message CG	CHF	354'385.27
Variation résultat budget - comptes 2025	CHF	1'134'877.90

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Les comptes d'investissements se résument comme suit :

Dépenses d'investissement totales	CHF	1'481'852.17
Recettes d'investissement totales	CHF	80'038.85
Investissements nets	CHF	1'401'813.32

Le budget 2025 prévoyait un montant d'investissements nets de CHF 4'594'000.00.

Le tableau des crédits annexé résume la situation des crédits d'investissement au 31 décembre 2025.

LIQUIDITÉS, PLACEMENTS ET EMPRUNTS

Au 31 décembre 2025 les comptes présentent des liquidités pour un total de CHF 963'613.87, des placements pour un total de CHF 1'000'000.00 et un emprunt pour un total de CHF 6'365'000.00.

Evolution de la situation financière de la commune par les chiffres :

Dettes nettes 2021	CHF	11'861'345.96
Dettes nettes 2022	CHF	7'824'117.40
Dettes nettes 2023	CHF	2'743'498.51
Dettes nettes 2024	CHF	3'384'150.77
Dettes nettes 2025	CHF	4'235'302.86

Evolution du taux d'endettement net de la commune par les chiffres :

Taux d'endettement 2021	158.20%
Taux d'endettement 2022	63.57%
Taux d'endettement 2023	18.14%
Taux d'endettement 2024	33.41%
Taux d'endettement 2025	38.64%

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements conditionnels hors bilan, c'est-à-dire les engagements contractés dans le cadre des associations de communes ou d'ententes intercommunales, sont mentionnés sur la liste annexée. Ils s'élèvent au 31.12.2025 à CHF 2'821'170.79.